



TOURISME
AUTOCHTONE
QUÉBEC

APPEL DE PROJETS

**POUR LES ENTREPRISES TOURISTIQUES
AUTOCHTONES DU QUÉBEC**

En mars dernier, Tourisme Autochtone Québec (TAQ) concrétisait son partenariat avec Développement économique Canada avec l'annonce de l'acceptation de son projet *De la pandémie à la relance: un virage souhaité pour le tourisme autochtone*. Ce projet majeur pour TAQ a été octroyé en vertu du Fonds d'aide au tourisme et permettra de développer la destination touristique autochtone dans le respect des pratiques éco responsables afin que les collectivités autochtones du Québec profitent des occasions du marché post pandémie.

Le Fonds d'aide au tourisme a été créé spécifiquement pour aider les entreprises et les organismes du secteur du tourisme à offrir des produits et des services novateurs aux visiteurs et à se préparer pour accueillir de nouveau les voyageurs internationaux.

Fort de la relation de longue date avec Développement économique Canada, Tourisme Autochtone Québec salue ce partenariat de choix et sa confiance renouvelée. Par la présente, Tourisme Autochtone Québec vous propose un grand projet en trois volets majeurs en développement et structuration des produits, services et expériences touristiques autochtones, et ce, répondant directement aux objectifs et catégories présentés par le Fonds d'aide au tourisme.

TAQ bénéficie d'une enveloppe de 620 000 \$ pour supporter ses entreprises dans ces trois volets.

FONDS D'AIDE EN TOURISME | TOURISME AUTOCHTONE QUÉBEC 2022-2023

TAQ est donc heureux de lancer cet appel de projets pour accompagner les entreprises touristiques autochtones dans les différentes étapes de leur développement les menant vers le statut de commercialisable¹.

Cet accompagnement structurant permettra aux entreprises touristiques autochtones, provenant des 11 Nations du Québec (en communauté ou en milieu urbain), de se moderniser, d'adapter leur expérience ou de numériser leurs attraits, au profit des visiteurs. Nos interventions permettront également de prolonger la saison touristique pour certains, d'atténuer la pénurie de main-d'œuvre, de favoriser la progression des revenus et bien plus.

¹ Le terme « commercialisable » se réfère aux expériences touristiques offertes par les entreprises qui possèdent la totalité des licences, des permis et des assurances nécessaires pour exercer leurs activités en toute légalité. Par ailleurs, ces entreprises ont un lieu d'affaires doté d'un personnel et d'heures d'ouvertures fixes, respectent ou dépassent les attentes de l'industrie dans leur secteur, communiquent avec les visiteurs potentiels tout au long de l'année (ou fournissent une réponse automatisée dans le cas des entreprises saisonnières) et sont prêtes à accepter des réservations à l'avance. Les entreprises offrant des expériences commercialisables doivent être en activité depuis plus de 2 ans et au moins 51% de leurs parts doivent appartenir aux Autochtones pour qu'elles soient admissibles.



D'ici le 31 mars 2023, TAQ prévoit accompagner un minimum de trente entreprises selon leurs besoins établis par des services-conseils spécialisés et ciblés, et ce, selon les spécificités suivantes:

VOLET 1 | ACCOMPAGNEMENT PREMIUM

TAQ désire accompagner les entreprises touristiques en leur offrant la possibilité de se doter de services conseils spécialisés et spécifiques afin de:

- Démarrer de nouveaux projets touristiques
- Favoriser le développement des expériences existantes
- Documenter et étudier les pratiques d'affaires
- Propulser vers de nouveaux marchés

VOLET 2 | ACCOMPAGNEMENT NUMÉRIQUE

L'amélioration de l'expérience client passe inévitablement par l'intervention stratégique en entreprise. Ce volet d'accompagnement permettra de mettre en œuvre les plans d'action et recommandations numériques afin de:

- Accélérer leur développement de compétences
- Accélérer leur transformation numérique
- Créer des contenus innovants pour enrichir l'expérience client, l'inspirer et l'engager

VOLET 3 | VERS LE TOURISME DURABLE

TAQ souhaite inculquer une approche complète vers la durabilité et la résilience de son secteur d'activité. Cette démarche en tourisme durable s'inscrit dans une transformation économique, sociétale et environnementale de notre planète. Ce volet d'accompagnement permettra à TAQ et les entreprises et organisations qui voudront s'impliquer de:

- S'adapter aux changements climatiques
- Faire partie de la solution pour la planète
- Atteindre un haut niveau de résilience

Une séance d'information spécifique sur ce volet aura lieu en septembre 2022.



Guide du demandeur

À PARTIR DE QUAND SERA-T-IL POSSIBLE DE DÉPOSER UN PROJET ?

Vous pouvez dès maintenant soumettre un projet aux **volet 1 (accompagnement premium) et 2 (accompagnement numérique)** du programme de Fonds d'aide en tourisme de TAQ, et ce, jusqu'au 30 décembre 2022 ou épuisement des enveloppes attribuées. Le volet 3 (développement durable) du programme sera ouvert à l'automne 2022.

QUI PEUT PRÉSENTER UN PROJET ?

Toute entreprise touristique autochtone dont au moins 51% des parts sont détenues ou contrôlées par des Autochtones et qui exercent leurs activités au Québec est admissible au programme peu importe son stade de développement.

COMBIEN PEUT-ON OBTENIR EN SOUTIEN FINANCIER ?

Le montant du financement pour tout demandeur aura un plafond maximal de **15 000 \$**.

QUELS SONT LES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ D'UN PROJET ?

Dans le cadre du processus de financement, vous devrez démontrer que votre projet contribuera au développement et à l'amélioration de vos produits, services et expériences touristiques dans l'objectif de permettre à votre entreprise d'être mieux adaptée au contexte actuel afin de bonifier son attractivité touristique et de se rapprocher du statut *commercialisable*.

Les projets admissibles seront évalués selon les critères suivants :

- Objectif du projet
- Retombées anticipées du projet
- Respect des dates d'échéance
- Pertinence, innovation et créativité



QUELLES SONT LES DÉPENSES ADMISSIBLES ?

Les dépenses admissibles au programme sont celles reliées à des frais d'honoraires professionnels.

Exemples d'activités admissibles :

Rédaction de plan d'affaires, connaissances stratégiques, plan de modernisation, étude d'achalandage, formation et maintien de la main d'œuvre, adaptation des expériences en virtuelles, formation et gestion réseaux sociaux, structuration de sa présence numérique, plan de contenu, etc.

QUELLES SONT LES DATES IMPORTANTES À RETENIR ?

La date limite pour déposer un projet dans le **volet 1 et 2** du programme est le **vendredi 30 décembre 2022 à 16 h ou jusqu'à épuisement des enveloppes de ce projet**. Toutes les actions du projet proposé devront être achevées obligatoirement **avant le 31 mars 2023**. Tout projet en dehors de cet échéancier ne sera pas pris en compte.

COMMENT PEUT-ON PROCÉDER À UN DÉPÔT DE PROJET ?

Les projets peuvent être déposés dès maintenant via le [formulaire de demande](#) ou un **courriel détaillé** dans lequel vous devrez notamment inclure les informations suivantes :



- Description du projet (activités qui seront réalisées dans le cadre du projet) et objectifs visés
- Contexte de réalisation du projet: Expliquer comment votre projet contribuera au développement de votre entreprise (Quel besoin permettra-t-il de combler? Quelles sont les retombées anticipées? Comment vous permettra-t-il de bonifier l'attractivité de votre expérience touristique?)
- Coûts du projet et échéancier projeté
- Si possible, documents justificatifs soutenant la faisabilité de votre projet (offre de service, soumission, plan d'affaires, etc.) ou tout autre document qui nous



permettra d'en savoir plus sur votre projet
Les propositions de projet doivent être acheminés à Tourisme Autochtone Québec par courriel à info@tourismeautochtone.com .

Veuillez noter que les responsables des projets financés par le programme devront s'engager à signer une lettre d'entente avec TAQ qui permettra d'établir les paramètres de suivis quant à l'avancement du projet (fréquence des suivis, termes de versements et mesures de reddition de compte).

Pour toutes questions relatives à ce programme, veuillez contacter **Mme Émilie Mckenzie**, conseillère en développement à emckenzie@tourismeautochtone.com | **581-397-4511** ou **M. Pierre Kanapé**, conseiller en développement à pkanape@tourismeautochtone.com | **418-446-2870**.

Cet appel de projet est rendu possible
grâce au programme Fonds d'aide
en tourisme de Développement
économique Canada.



TOURISME
AUTOCHTONE
QUÉBEC



Développement
économique Canada
pour les régions du Québec

Canada Economic
Development
for Quebec Regions